

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-160 du 7 juin 1974

portant modificatif au décret n°74-47 du 25 février 1974 portant agrément de la Société Nationale de Céramique Artisanale et Industrielle du Dahomey au régime "B" du Code des Investissements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'Ordonnance n°72-1 du 8 janvier 1972 portant Code des Investissements ;
 - VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret n°72-7 du 17 janvier 1972, fixant les modalités d'application des dispositions de l'Ordonnance n°72-1 portant Code des Investissements ;
 - VU le Décret n°74-47 du 25 février 1974, portant agrément de la Société Nationale de Céramique Industrielle et Artisanale du Dahomey au régime "B" du Code des Investissements ;
- SUR proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Le décret n°74-47 du 25 février 1974, portant agrément de la Société Nationale de Céramique Industrielle et Artisanale du Dahomey au régime "B" du Code des Investissements est modifié comme suit :

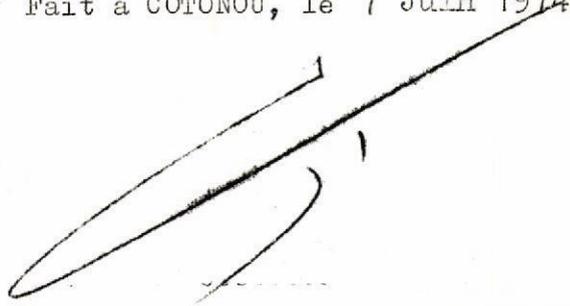
Partout où il est écrit "Société Nationale de Céramique Industrielle et Artisanale du Dahomey", lire: " Société de Céramique Industrielle du Dahomey (SO.CI.DA)". Le reste sans changement.

.. / ...

Article 2.- La Haute Autorité chargée du Plan, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Fonction Publique et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS : PR 8 - MEF 6 - CS 6 - Ch.Com 4 - Ministères 10 - DGAE 6 - DD 6 -
CAA 2 - CD 2 - Trésor 2 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD 5 - DGP-DGAJL-INSAE 6 -
SNCIAD 6 - CNR 4 - DGI 4 - MFPT 6 - SPD 2 - SPD 2